

COMMENT AMELIORER L'ACCES AUX PISCINES ET AUX BIBLIOTHEQUES ?

Synthèse de l'avis adopté le 5 février 2020



Les avis en quelques notes

CODEV
201620

Présentation du thème

Face au vieillissement de la population, au développement du numérique, à une nouvelle organisation de la vie au travail ou en formation, entraînant des nouveaux rythmes de vie parfois désynchronisés, les services publics ou les services au public sont mis en tension et peinent parfois à s'adapter aux nouveaux usages. A cela s'ajoute la complexité de l'organisation territoriale mal appréhendée par les usagers : qui fait quoi dans le mille-feuille territorial ?

Par ailleurs, les usagers sont polymorphes, versatiles mais aspirant néanmoins à être entendus afin que leurs façons de vivre, sur un territoire élargi - sur le bassin de vie et non plus seulement sur le territoire communal- soit prise en compte, et ce, même si l'addition des attentes est parfois vertigineuse. Comment dans ces conditions adapter le service sans le dénaturer ?

Le champ des services au public étant très vaste, il a été décidé de restreindre le champ d'étude de l'atelier à deux secteurs incarnant la notion de service de proximité : les piscines et les bibliothèques. Ce sont en effet des secteurs traversés par une évolution des pratiques, mais également des secteurs aux modes de gestion évolutifs. Mais surtout, ces services s'inscrivent dans la vie quotidienne des habitants. Il s'agit donc d'une question de proximité dans toutes ses acceptions et cela pose la question du « périmètre de l'usage » : le bassin de vie ? la Métropole ? la commune ? le quartier ?

Diagnostic

La diversité des usage(s) est parfois vertigineuse : les attentes sont nouvelles, nombreuses, différenciées et parfois difficilement compatibles avec l'offre de service. En outre, qu'il s'agisse des piscines ou des bibliothèques, le territoire est partiellement couvert : Déficit de bibliothèque au Nord de Tours et absence de piscine au sud ouest de la métropole. Par ailleurs, les équipements sont d'inégale ambition car d'inégale vocation. A cela s'ajoutent des

horaires d'une rare complexité dans les bibliothèques et globalement peu pratiques dans les piscines. Le cas particulier et très isolé de l'ouverture des bibliothèques le dimanche est une rareté opportunément mise en avant mais qui ne masque pas l'inadaptation des horaires.

L'information numérique des usagers est déconcertante : les sites sont en profusion mais peu pratiques

Enfin, s'agissant des tarifs et des modalités d'adhésion, ils sont hétérogènes, déroutants et ne facilitent pas la fréquentation multi-sites. On est loin de l'usager métropolitain.

Finir de moderniser les équipements semble bien nécessaire. Si les bibliothèques gagneraient à fonctionner en réseau, les piscines doivent finir leur mue, en conservant leur vocation de lieux d'apprentissage de la natation,

Pour accompagner la Métropole dans sa réflexion, le Codev propose 12 propositions pour faciliter l'accès aux piscines et aux bibliothèques sur le territoire de Tours Métropole

Proposition 1 : compléter la couverture du territoire

On préconisera ici d'agrandir la Bibliothèque du Beffroi ou d'envisager un nouvel équipement au Nord de Tours pour les 89.000 habitants du Nord de la Métropole.

Proposition 2 : observer de plus près les pratiques et mesurer en continu les pratiques

Proposition 3 : garantir un accès généralisé et facilité en mettant en réseau les équipements

Proposition 4 : harmoniser les tarifs et conditions d'accès

Proposition 5 : simplifier les horaires des piscines ET des bibliothèques : il faut ouvrir « mieux » ?

Proposition 6 : simplifier l'information numérique sur une plate-forme métropolitaine unique et donner à voir la fréquentation en temps réel

Proposition 7 : garantir une desserte efficace en transport en commun des piscines et des bibliothèques

Proposition 8 : Faire des choix dans l'évolution des missions sans tomber dans les effets de mode

Proposition 9 : adapter les bibliothèques et les piscines au vieillissement

Proposition 10 : être plus volontariste sur l'apprentissage de la natation en positionnant TMVL comme un territoire « qui sait nager »

Proposition 11 : associer les usagers à la définition de l'offre

Proposition 12 : recenser les espaces de nage en dehors du parc des piscines publiques et proposer des accès encadrés

Proposition 13 : systématiser la gratuité des piscines pendant les périodes de canicule